



COMPTE-RENDU DE LA JOURNEE L.A.P.E LORRAINE DU 29/09/2014 à Uckange au Centre Social Le Creuset « Lieux d'accueil enfants-parents, place du cadre et des règles dans la socialisation ? » :

Intervention de Madame Sarah Hatuna, psychologue et accueillante au Café des parents à Metz « Lieux d'accueil enfants-parents, place du cadre et des règles dans la socialisation ? » :

La réflexion d'aujourd'hui prend appui sur la théorie, des concepts et également sur des observations.

Qu'est-ce que la socialisation ?

Définition d'Eric Plaisance « c'est le processus par lequel un individu apprend et intériorise les différents éléments de la culture de son groupe ce qui lui permet de développer sa propre personnalité sociale et de s'adapter au groupe dans lequel il vit ».

C'est un « processus », la socialisation n'est pas un état figé, elle se construit tout au long de la vie. Des individus (l'enfant puis ensuite l'adulte) intègrent des règles, des normes, des valeurs. Dans toute société, il existe un cadre. Sans règles : on parle d'anarchie, de « loi de la jungle » ; aucun individu n'est alors en sécurité et tous se sentent encore vulnérables.

Comment s'opère le processus ?

Par 3 mécanismes :

- L'inculcation : elle exerce une transformation volontaire et méthodique. Des agents interviennent de manière délibérée et systématique. C'est la contrainte externe, la soumission
- La conformité au groupe : par identification ou imitation ; c'est l'individu lui-même qui va adopter les valeurs adoptées par un groupe
- L'intériorisation : la contrainte interne, qu'on s'impose soi-même par nos propres valeurs (c'est ce qu'on appelle le surmoi en psychanalyse).

Tout d'abord, la contrainte vient de l'extérieur, puis de l'intérieur, jusqu'à ce qu'on oublie même les contraintes extérieures.

Qui fait socialisation ? Des groupes intermédiaires sont les agents de socialisation « primaires » et « secondaires ».

La socialisation primaire se fait par :

- La famille
- Les pairs
- Les médias
- L'école
- Les collectivités

La socialisation secondaire intervient sur l'adulte déjà socialisé et se fait par :

- Les médias
- Les pairs
- La famille
- Le travail
-

La socialisation est multiple et évolue tout au long de la vie de l'individu. La socialisation primaire s'intègre dans la construction de la personnalité de l'enfant, de l'individu. Le lieu d'accueil enfants-parents constitue ainsi à la fois un agent de socialisation primaire pour l'enfant et secondaire pour l'adulte qui l'accompagne. Ces lieux vont posséder des objectifs avec un cadre et des règles. La famille n'est qu'un agent parmi tant d'autres mais la famille avant l'entrée à l'école a un rôle dans l'ouverture de l'enfant vers l'extérieur.

Question : est-ce que l'enfant va mettre plus en avant les règles familiales ?

Cela dépend du stade affectif, parfois selon le moment, l'enfant va plus ou moins se conformer.

Cadre et règles instaurés par les lieux d'accueil enfants-parents

Tout part des objectifs : l'accueil enfants-parents, la socialisation, les échanges sur la parentalité.

Le cadre est mis pour répondre à ces objectifs. Le cadre instaure la structuration du temps, de l'espace (par le local et le matériel), les repères temporels, les repères des personnes à travers les accueillants et à travers les valeurs véhiculées, notamment dans le domaine des relations. Ensuite, interviennent les règles qui vont en quelque sorte faire « mode d'emploi » et constituer des repères de fonctionnement.

Les règles explicites : elles sont connues, affichées, expliquées oralement (par exemple : il faut ranger avant de partir, on mange son goûter à table ...)

Les règles implicites : ce sont les règles de bon sens : « dire bonjour », « ne pas couper la parole à quelqu'un ».... Comme dans toute société, on va avoir affaire à une hiérarchisation avec des fondamentaux, des interdits, des règles plus ou moins négociables.

La hiérarchisation des règles

« Non négociables » : le parent reste avec l'enfant, respecte les horaires d'ouverture

« Interdits » : la violence

« Négociables » : le port des chaussons, les pauses cigarette,

« Libre » (permis) : déranger les jouets pour jouer

Témoignage : un lieu accueille une maman qui vient seule sans enfant, puisque celui-ci avec lequel elle venait régulièrement a été placé. Cette mère est en retrait.

On peut travailler avec cette mère le « lien psychique » en lien avec les objectifs. Cela a du sens le questionnement avec les autres parents va lui permettre de travailler son lien psychique avec son enfant placé. Cette exception à la règle peut être mal comprise par les autres parents mais si cela répond aux objectifs, cette exception est légitime. Les règles sont légitimées par les objectifs du lieu.

Bénéfices que comportent ces règles

Pour les enfants :

- Les règles répondent à un besoin de structure de l'enfant, elles jouent une fonction contenant et sécurisante. Cela lui permet de vivre sereinement.
- Pour le développement de la personnalité : elles contribuent à aider l'enfant à passer du « principe de plaisir » (à l'époque où tout tournait autour de la satisfaction de ses besoins) au « principe de réalité ». Dans ce second stade, la satisfaction de ses besoins n'est plus aussi immédiate, l'enfant découvre que les autres ont des besoins différents des siens et qu'il doit en tenir compte.
- Les règles permettent l'installation du rapport entre le bien et le mal : c'est l'installation du « surmoi », à force de répéter, l'enfant va intérioriser les règles, les valeurs et pourra les transmettre à d'autres. Dans la période de latence (entre 6 et 12 ans) : c'est là que la conformité sociale sera la plus importante.

Le cadre représente deux facettes : une qui est limitative, frustrante et l'autre qui est structurante, qui permet de baliser les choses ainsi, Je sais jusqu'où je peux aller. Il y a une perte de liberté mais en même temps un gain de sécurité.

Dans le cadre des lieux d'accueil enfants-parents, le bénéfice de ces acquis se fait en présence de l'adulte tuteur. Quand il y a frustration, le parent peut consoler. Dans les lieux d'accueil, un autre bénéfice est la possibilité pour l'enfant de rencontrer d'autres règles qui diffèrent de celles du milieu familial. Ces différences impliquent chez l'enfant une adaptation qui peut généralement servir de transition alors qu'il n'est pas encore scolarisé et ce dans la présence psychique et symbolique du parent contenant.

Pour les parents, le lieu d'accueil enfants parents permet :

- La création de liens
- Un sentiment d'appartenance à un autre groupe, à de nouvelles normes, règles
- La prévention de pathologies liées à l'isolement

Dans leur fonction éducative, les parents sont parfois un peu perdus, tiraillés entre 2 modes éducatifs : trop rigide ou laxiste. Les lieux d'accueil enfants-parents permettent aux parents une prise de conscience de l'importance de la règle pour l'enfant. Ils font l'expérience que les relations balisées par les règles sont plus apaisées, empreintes de plaisir. Pour certaines familles marginalisées, c'est important de faire cette expérience.

Témoignages :

Le rapport à la culture : on observe la difficulté de certains parents à poser des règles. Il faut valoriser quand le parent va faire respecter les règles.

Certains parents transgressent la règle, cela pose la question de la coéducation, de l'adhésion des parents.

Important : les règles vont aider à la socialisation et à la construction psychique. Les enfants peuvent faire l'expérimentation de la société, on peut l'expliquer aux parents.

Bénéfices des règles pour les accueillants :

Les règles protègent les accueillants en prise avec des enfants, des adultes. Le règlement fournit un support qui permet une mise à distance surtout émotionnelle. Le cadre joue un rôle de tiers entre les enfants et les adultes. Le cadre et les règles rassurent les accueillants, ils sont eux-mêmes soumis aux règles : accepter de déléguer, ne pas répondre à leur portable...

La posture de l'accueillant est primordiale dans le lieu d'accueil dans la mesure où il est le garant du cadre. Il n'est pas maître du lieu, ni maître des places, ni maître du jeu car lui-même soumis aux règles. Dans les interactions, l'accueillant n'est pas l'acteur principal, par contre il est le maître des règles, du cadre. Sa position est double : il doit osciller entre empathie et pose de limites. Cela pose la question de la relation entre le professionnel et les usagers. Pour que les usagers adhèrent à la règle, il faut une relation basée sur la sympathie. Il n'y a pas d'enjeu affectif mais suffisamment de lien pour favoriser l'adhésion. La difficulté est de ne pas s'y perdre. On peut établir un parallèle avec la posture du parent qui doit suffisamment aimer et être suffisamment structurant. Tout parent est confronté à cela. L'accueillant doit tenir cette posture délicate : tenir le cadre et le lien. Dans les lieux d'accueil, il n'y a pas éducation des parents, il y a jeu d'imitation, les parents vont s'approprier cette posture par un mécanisme d'identification aux adultes professionnels.

Comment au quotidien, présenter les règles ?

Au premier accueil, les règles sont expliquées aux enfants et aux parents, la communication orale est privilégiée et le règlement est « affiché ». Les règles sont des références communes : « **ici** : nous faisons comme cela ». Cette internalisation est importante. C'est rare que nous énumérions toutes les règles la première fois, beaucoup de règles se transmettent de façon plus informelle. Beaucoup de règles s'approprient par l'observation d'autres parents, par mimétisme, ce qui facilite l'intégration des familles qui ne maîtrisent pas bien la langue française.

Pour que les règles soient efficaces, il faut « 7 C » : la règle doit être :

- Claire (explicite, adaptée à chacun, qu'elle ne puisse pas correspondre à plusieurs interprétations)
- Cohérente (elle ne peut pas être 1 chose et une autre)
- Constante (elle ne varie pas)
- Contenante (elle est rassurante, pas anxiogène)
- Connue (par tous : enfants, adultes et accueillants)
- Commune (pour tout le monde)
- Conséquente (en cas de transgression : il y a des conséquences)

L' alliance des parents et des professionnels autour de la règle favorise la socialisation de l'enfant. Deux cadres vont se mêler : le cadre familial et le cadre du lieu d'accueil enfants-parents avec différentes postures, on observe deux attitudes des parents : l'adhésion ou la non adhésion.

L'adhésion : le parent s'investit, prend la responsabilité de faire respecter les règles aux enfants dans ce cadre là ce qui n'empêche pas de dire : à la maison c'est comme cela mais dans le lieu d'accueil c'est comme cela.

Néanmoins, l'accueillant doit se rappeler que le parent est le premier éducateur de l'enfant. L'accueillant reformule : « tu as entendu ce que ta maman a dit », ces paroles remettent le parent dans sa responsabilité, à sa place de parent.

Question : Quand l'accueillant dit la règle à l'enfant, est-ce qu'il ne prend pas alors une place « d'éducateur du parent » en particulier quand on n'est pas dans un cadre de collaboration, d'alliance nouée avec le parent ?

La posture de l'accueillant est une fonction de réassurance. Parfois, le parent est dans l'embarras, c'est important de rassurer le parent par rapport à une possible position de rivalité, nous ne sommes pas dans une relation affective avec l'enfant. C'est une situation où il n'y a pas d'enjeu symbolique.

La notion de coéducation est primordiale : le parent relaie la parole de l'accueillant auprès de son enfant, il participe à donner une cohérence à son environnement et l'accueillant valide le parent dans ses principes éducatifs.

C'est plus difficile quand le parent n'adhère pas au cadre. L'enfant ne respecte pas les règles par identification à son parent. L'enfant peut manquer de sécurité, être pris dans un conflit de loyauté (s'il se soumet et respecte la règle : il trahit le parent, s'il ne se conforme pas à la règle : il trahit le lieu). La non adhésion peut être multiple, plus subtile. Le parent peut être mécontent par rapport à la façon dont la règle est présentée, il peut vouloir tester la solidité du cadre (par exemple en s'absentant 5 mn...). L'accueillant peut être amené à improviser, à envisager une sanction.

On observe aussi une « socialisation horizontale », les parents donnent les règles aux autres parents et les enfants énoncent la règle aux autres enfants.

La transgression est étroitement liée à la règle connue. Un enfant doit transgresser la règle, pour le parent ce n'est pas un besoin fondamental, il peut avoir besoin de tester le cadre, participer à faire évoluer les règles, à la rébellion.

La sanction est une réponse de type privatif, c'est une partie intégrante de la loi. La règle « explicite » renvoie à une transgression « explicite ». La transgression « implicite » renvoie à une sanction « implicite » (on ne dit pas bonjour : on est exclu du groupe).

Les bienfaits de la sanction : elle montre que la règle est toujours là, et ouvre à la responsabilité individuelle, elle est liée à un acte dont on assume la responsabilité. La sanction peut libérer de la culpabilité. Toute transgression va générer la culpabilité : parfois on observe l'autopunition de certains enfants. La sanction peut faire réparation, permet de renouer le lien. La réparation peut être concrète (je casse, je répare), symbolique (des excuses, écrire une lettre).

Enfin l'exclusion intervient quand la personne refuse de réparer. Comment faire pour que cela ait un sens, une portée sur l'individu ? Cela mérite une réflexion (la règle des 7 C est-elle appliquée, la transgression était-elle volontaire ou pas, quelle émotion, quelle énergie mal canalisée...). Dans un cas extrême : quand une famille déborde, quand il y a violence, il peut y avoir exclusion pour mise en danger des usagers. Cela implique de connaître son seuil de tolérance, jusqu'où on accepte sans sanctionner.

Les limites des règles, du cadre :

- La dérogation exceptionnelle : est-ce qu'on le permet, est-ce qu'on s'adapte aux individus au risque d'injustice par rapport aux autres parents.
- Problème des règles implicites : dans notre société, de plus en plus l'implicite n'est plus respecté. Dans la société, il y a de plus en plus d'individualisme. Les parents se perdent dans la multiplicité des lieux et les spécificités de fonctionnement. Pour certains parents, les règles non écrites : ce sont des règles qui n'existent pas.

On observe :

- des déviations dans l'utilisation des nouvelles technologies : est-ce qu'on permet l'usage des portables ?
- des différences inter individuelles et culturelles qui questionnent les règles, par exemple le vouvoiement dans certaines cultures n'existe pas.
- Des difficultés chez les professionnels par rapport à la règle : on a envie de séduire, d'être aimé, il y a parfois un malaise de l'accueillant pour faire respecter la règle, la sanction.

La cohésion de l'équipe d'accueillants est importante. Ce n'est pas si facile que cela, des étiquettes sont parfois attribuées aux accueillants (la gentille, la méchante). Il y a une nécessité de pouvoir les identifier et travailler dessus, sur la question du transfert : pourquoi telle règle passe mieux avec tel accueillant ? Il faut parfois improviser, c'est impossible de répertorier toutes les règles tout comme définir une sanction pour chaque transgression. Pour la sanction, on ne peut pas toujours être juste. On doit aussi se poser la question : « là je ne suis pas intervenue, comment reprendre les choses la prochaine fois ». La réflexion sur le cadre continue toujours, les innovations suite aux transgressions peuvent faire évoluer le règlement.

Faut-il, au nom de la co éducation intégrer les parents dans l'élaboration du règlement ?

Est-ce qu'on peut démarrer un lieu d'accueil enfant-parent sans cadre ?

Non l'écriture du règlement doit précéder l'ouverture d'un lieu. Par contre, les échanges, l'écoute des parents peuvent questionner les règles, faire évoluer le règlement mais la décision finale appartient à l'équipe.

Témoignage : une personne a semé la zizanie, dit des insultes, elle a été mise dehors. Si elle revient, que faire ?

La transgression rapproche les accueillants par rapport au cadre, les écarts des usagers nous rapprochent du règlement. Parfois, l'implicite est plus difficile à gérer. Que faire quand un parent arrive et ne dit pas bonjour, quand il porte une tenue indécente ?

Les valeurs communes sont importantes, elles nous incluent également, nous, accueillants. La formulation non négative passe mieux, des Smileys peuvent aussi montrer aux enfants ce qu'on peut faire, ne pas faire.

Présentation de l'historique des règles dans un lieu d'accueil enfants-parents « La récré » à Colombey les Belles par Catherine Mouchette, ancienne responsable de ce lieu

Catherine est actuellement accueillante à « L'Aquarelle » sur le Bassin de Pompey. Lors de la préparation de cette journée au cours du dernier CA, elle a présenté « la charte » élaborée par l'équipe et la question a été débattue : pourquoi employer le mot charte et pas « règlement » ?

Le mot règlement était un mot plus difficile pour l'équipe et paraissait ne pas faire bon ménage avec un accueil bienveillant. Que dit le dictionnaire ? :

- Règlement : « Texte contenant les principes et les normes régissant le fonctionnement d'un organisme »
- charte : « Ensemble de règles fondamentales »,

On voit que la nuance est assez mince mais quand la réflexion a été engagée pour choisir entre le mot règlement et le mot charte, c'est le terme charte qui fut choisi. Au « Square » à Thionville, l'équipe a choisi le terme de « modalités d'accueil ».

Le passage au collectif impose le règlement. Le règlement renvoie à des choses plus concrètes. La charte renvoie davantage à des valeurs : climat de bienveillance, respect. Par exemple afficher les valeurs du lieu, permet aux accueillants de réagir face à une mère qui gifle son enfant.

Pour quoi ? : Le règlement **impose** des règles de bonnes conduites : respecter le rythme de l'enfant, se déchausser, le respect des autres, prendre soin des jeux et des livres, la confidentialité, le respect culturel. Le règlement a été revu en liaison avec le comité technique composé d'un représentant de la CAF, le médecin PMI et toutes les accueillantes.

Pour qui ? : Pour les parents ou grands-parents qui accompagnent l'enfant. Normalement, il est donné lors de la première venue mais c'est parfois difficile de le donner dans un moment empathique quand on essaie de mettre à l'aise la personne, de l'intégrer dans le groupe, etc... Cela dépend de chacun, selon le rapport que l'on a avec la règle. Attention à l'affectif ! Le superviseur a conseillé à l'équipe de se référer au règlement quand cela déborde mais ce n'est pas facile de le faire devant les autres familles.

Quand et comment se référer au règlement en posant des limites ?

Situation : une maman venait régulièrement avec son fils de 2 ans, un jour elle arrive avec sa fille ainée de 4-5 ans. Je m'adresse à l'enfant : Tu n'es pas à l'école aujourd'hui ? La maman répond : « Non, elle a une conjonctivite ». Je dis : « aie, oui d'accord mais elle ne peut pas venir ici, c'est contagieux et des bébés sont présents » Elle est partie très en colère, nous disant qu'on laissait venir certains enfants malades alors pourquoi pas les siens... Elle a envoyé une lettre à la présidente de l'association où était écrit qu'on faisait du favoritisme, qu'on lui avait empêché l'entrée du lieu

d'accueil etc ...Ce fut assez difficile, heureusement, nous avons le soutien de notre hiérarchie et nous avons pu rajouter une phrase dans le règlement intérieur.

Le règlement intérieur est affiché dans le lieu, s'y référer peut s'avérer difficile en pointant du doigt pour un parent devant le groupe la phrase qui dit par exemple : « que tout ce qui se dit dans le lieu ne doit pas être divulgué à l'extérieur, que toute personne s'engage à respecter l'autre quelque soit sa culture, sa religion, ses valeurs familiales et sociales etc... ». C'est parfois difficile de voir des enfants pleurer, crier parce qu'ils sont fatigués et la maman qui continue à discuter sans prendre en compte la fatigue de l'enfant. Pourtant, c'est écrit dans le règlement de respecter le rythme de l'enfant.

Pour conclure, nous sommes accueillantes (un mot bien sympathique) nous devons être à l'écoute et garante du bien être dans le lieu, donc à certains moments, nous devons revenir au cadre, à ce règlement écrit et réfléchi en équipe afin que chaque famille, chaque parent, chaque enfant et nous-mêmes puissions évoluer un cadre sécurisant et bienveillant pour tous.

Réactions des professionnels par rapport au topo de ce matin et de cet après-midi:

- Soulagement que le règlement puisse évoluer, être modifié
- Lors de la première venue, on énonce les règles plus importantes puis les autres au jour le jour.
- Une autre solution : afficher dans le lieu « on ne court pas, on se déchausse », des photos du lieu rangé, en désordre avec des Simleys qui accompagnent les bons comportements. Cela facilite également l'assimilation des règles pour les usagers qui ne maîtrisent pas la langue.
- Dans un autre lieu, les familles signent chaque année le règlement et cela ne pose pas de problème.
- Par rapport à la règle évoquée par Catherine par rapport au respect du rythme de l'enfant, c'est une règle qui a été rajoutée après avis de la PMI, qui peut juger si on respecte le rythme ? La maman peut répondre : « C'est moi qui le connaît le mieux. » Cette règle évoquée par Catherine peut ouvrir à débat : ne met-elle pas la maman dans une position d'assistée, participe-t-elle à la reconnaissance des compétences parentales ? Ecrire les règles avec les partenaires peut être dangereux car les règles peuvent ne plus correspondre aux objectifs du lieu. Au Café des Parents, la fréquentation du lieu est limitée à deux heures maximum pour une famille.
- Il y a des gens qui vont jouer avec la loi, il faut se faire confiance pour dire les choses, faire preuve de bon sens. Si on ne pose pas la loi, il peut y avoir agacement désamour. Parfois, on a des limites, le cadre apporte une protection pour ne pas être agacé.
- Est-ce qu'on se sent légitime ou pas quand on pose la règle ? C'est important d'en discuter en équipe, avec les collègues. La légitimité se construit au fur et à mesure avec l'équipe, la direction car il est important aussi d'associer cette dernière au règlement. En tant que professionnel, je suis soumise aussi à la loi, c'est fondamental de penser à ce soutien. C'est également d'être cohérent avec les collègues.

Est-ce qu'il y a des clivages au sein des équipes ?

Parfois, on peut avoir l'idée qu'une personne est plus apte à faire respecter la règle, que le responsable identifié porte plus le cadre. La double casquette peut rendre difficile aussi de

s'affirmer différemment dans l'autre rôle, même chose quand un professionnel qui habite so
secteur de travail a des liens extérieurs avec les familles.